



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER

DU 7 JUILLET 2018

AU POULDU

Elus : M. le MAIRE, Anne MARECHAL, Denez DUIGOU, David ROSSIGNOL, Yannick PERON, Véronique LE CORVAISIER

Personnel communal : Laurent LENA, Policier municipal ; Lionel RUNAVOT, Directeur des Services Techniques

M. le MAIRE présente la philosophie des réunions de quartier, les réalisations 2018 et les projets sur le secteur du Pouldu :

- Rénovation Habitat 29 derrière l'école St Maudet : 16 logements
- Chaufferie bois
- Requalification urbaine
- Lotissement des Dunes

Du bourg

- Espace Musique Danse Ludothèque
- Extension de la salle de sports

Les référents sont absents et excusés.

La requalification urbaine du Pouldu ainsi que le lotissement des Dunes sont présentés par David ROSSIGNOL.

REPONSES AUX QUESTIONS 2017

Flux de véhicules à Kerzauce	Panneau « Pouldu » à Croas An Ter
Accès plage des américains	Des sigles pour vélos à contre-sens sont marqués au sol
Talus du parking MMP	Nettoyé et replanté
MMP un panneau en face de la sortie pour interdire le tourne-à-gauche	Fait
Conteneur MMP	Fait
Rue du Port parcelle Zone Humide	Courrier de la police de l'eau qui valide les travaux
Présence du policier municipal à la réunion de quartier	Fait
Sens interdit impasse du Loch	Fait
Trou boulevard des plages	Fait
Terrain manège	le gestionnaire de la SCI a donné son accord

QUESTIONS 2018

Les poubelles dans le lotissement des Dunes. L'aménagement n'en prévoit pas assez.	M. le Maire rappelle qu'il y a de plus en plus de produits à recycler et qu'il est nécessaire de plier les cartons et les bouteilles pour diminuer les volumes. Il est possible d'en ajouter un côté base des dériveurs.
Est-il prévu un tri plus important sur la commune ? Poubelle verte ?	Ce n'est pas prévu par Quimperlé Communauté qui en a la compétence. Les politiques menées actuellement

	conduisent chaque année à une baisse du volume de déchets et une augmentation de leur traitement.
Insécurité juridique sur le permis de construire de la base nautique ; Qu'en est-il ?	Le permis est déposé par Quimperlé Communauté. Dès délivrance, il sera envoyé en Préfecture pour validation. L'ABF est également intervenu dans le projet.
Les manèges au Pouldu : Mme EUZENA demande des réponses à ses questions transmises en Mairie il y a quelques semaines : conditions d'hygiène, électricité et eau	Le Maire s'est déplacé et le responsable des manèges a indiqué qu'il a une autorisation du propriétaire des terrains. Si ce n'était pas le cas, c'est au propriétaire des terrains de se manifester. Il paye un abonnement d'eau et ont un compteur forain pour l'électricité. Le Maire a demandé qu'aucune machine à laver ne soit faite sur place pour respecter les règles d'hygiène. Le manège apporte un service sur la commune. Il leur a été demandé d'enlever 2 semi-remorques.
Reprise des lotissements à caractère privé : quelles sont les démarches ? M. NOEL du lotissement Les Sentiers.	Les conditions sont établies dès le dépôt du PA. Il n'y a pas eu de demande de rétrocession au démarrage. La commune ne s'est engagée à aucun moment sur le fait de reprendre ce lotissement.
Eric BARDES de la rue de Bellevue. J'espère que vous saurez préserver cette belle commune. Débordement des poubelles jaunes et éclairage public.	La problématique de l'éclairage est celle des horloges astronomiques et mécaniques. Ce secteur sera vérifié. En hiver 1 tournée et en été 3 tournées (à partir du 9 juillet).
Mme FLEURY : les blaireaux attaquent les poules naines et les chiens. Un panneau devant la MMP est dangereux. Herbe de la pampa sur le parking MMP Un collectif demande que le marché nocturne en juin et en septembre sur la rue des grands sables soit supprimé.	Il s'agit d'un animal protégé. La société de chasse est toutefois intervenue sur quelques cas exceptionnels mais c'est difficile pour eux car leurs chiens se sont fait attaquer. Pour le panneau nous regarderons. Une intervention sera prévue sur le parking. Les sorties de bains ont été initiées par la municipalité pour soutenir le commerce de la rue des Grands Sables en difficulté. De 7 ambulants au départ, nous sommes aujourd'hui à 40. Cette année, suite à une réunion avec les professionnels locaux du tourisme, à leur demande, nous avons prolongé en juin et en septembre. Un bilan sera fait au terme de cette saison.
M. LE PEZENNEC : quelles sont les projections pour le parking du Kérou ? La rue du Kérou ? Il remercie pour l'embellissement des jardinières.	Le projet existe toujours mais la commune est dans une situation de blocage vis-à-vis des héritiers. Un dernier contact a été pris en décembre avec une nouvelle offre financière, sans succès. Le rue du Kérou est un projet dissocié et il faudra s'y attacher prochainement. L'enfouissement coûterait 100 000 € dont 37 000 € à charge communale. Le chiffrage de la voirie a été réalisé.
Mme CAPLOT de l'allée des hirondelles : à qui incombe l'entretien	
Mme LE GUYADEC : de nombreux blaireaux et ragondins sont présents qui font des dégâts importants. Demande d'un banc complémentaire à la pointe de St Julien. Il n'y a plus d'escaliers pour descendre aux criques du Pouldu. Le panneau en bas de la rue du port n'est pas très clair.	Réponse ci-dessus. Ce sera fait. Il est difficile d'y répondre car il faut qu'ils soient aux normes. Le panneau est réglementaire et il a été demandé en réunion de quartier pour interdire cet accès aux campings-cars.

Mme LE STANGUENNEC : n'est-il pas possible pour les sorties de bains de prévenir les automobilistes avant qu'ils s'engagent sur le boulevard des plages ?	Un ASVP se positionnera à la sortie du parking de Bellangenet et un panneau supplémentaire sera posé au rond-point de l'Office du tourisme.
Mme FREDET : Quand seront visibles les maquettes du PC de la base nautique ?	Il n'y aura pas de maquette mais le Maire lui propose de venir le voir pour lui présenter le projet. Tous les riverains ont été invités à une présentation publique.
Mme BAIE : on ne voit pas la mer en arrivant au Pouldu. Pourquoi ne pas inverser le sens de circulation et arriver par le haut de la rue des grands sables.	Tous les aménagements ont été réalisés avec une circulation en sens unique dans le sens montant. Le cabinet d'études avait conclu à cette position notamment pour les facilités d'accès aux campings de la rue du Philosophe Alain.